

une période de quinze à vingt ans. Votre proposition nous semble inopportune et superflue.

Avis défavorable.

**M. Boris Vallaud.** Considérez cet amendement comme un amendement d'appel pour obtenir le coût total des mécanismes de transition pour les assurés et des compensations pour l'État. La génération 1963-1975 rassemble 10,7 millions d'assurés sociaux : plutôt que des assertions invérifiables, cela mérite des éléments plus tangibles et mieux chiffrés.

*La commission rejette l'amendement.*

**M. Nicolas Turquois, rapporteur pour le titre I<sup>er</sup>.** J'appréhendais cette première expérience de rapporteur mais je suis heureux des échanges que nous avons eus. Je remercie les députés présents, qui ont fait l'effort de suivre les débats, les députés de la majorité, qui souvent se sont abstenus de s'exprimer pour ne pas les rallonger, et les députés de l'opposition, qui ont permis par leurs questions de les éclairer.

Je remercie la présidente, que je n'avais pas eu l'honneur de connaître jusqu'ici, le secrétaire d'État et ses collaborateurs. Je remercie tout particulièrement les administrateurs qui ont travaillé à mes côtés avec beaucoup de professionnalisme, de réactivité et de convivialité. Je vais maintenant prendre un peu de repos car je ne doute pas que je vous retrouverai fort dynamiques dans l'hémicycle.

\*

\* \*

## 20. Réunion du lundi 10 février 2020 à 21 heures 30 (de l'article 23 à après l'article 24)

[http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8731114\\_5e41bb6269777.commission-speciale-sur-le-systeme-universel-de-retraite--systeme-universel-de-retraite-suite-10-fevrier-2020](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8731114_5e41bb6269777.commission-speciale-sur-le-systeme-universel-de-retraite--systeme-universel-de-retraite-suite-10-fevrier-2020)

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Nous poursuivons l'examen du projet de loi instituant un système universel de retraite. Nous avons examiné 5 055 amendements, il nous reste donc 14 497 amendements à examiner.

**M. Sébastien Chenu.** Madame la présidente, je souhaitais revenir sur vos propos et dénoncer votre méthode de présidence de cette commission. En effet, vous avez indiqué, suite à une intervention de Mme Autain, qui est libre de ses propos comme je le suis moi-même, en parlant des élus du Rassemblement national : « *Ils ne sont pas venus depuis le début du débat.* » C'était omettre ma présence, mentionnée dans les comptes rendus de notre commission. Il faut nous laisser la liberté de gérer nos prises de position et nos modalités d'expression, qui sont déjà

bien réduites dans cette assemblée ; nous avons choisi de les concentrer dans l'hémicycle, sinon nous serions totalement privés de temps de parole.

Madame la présidente, vous délivrez des *fake news* pour qu'elles soient reprises sur les réseaux sociaux, et vous avez divisé par deux le temps de parole des députés présents dans cette commission : je vous ai connue mieux inspirée.

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** J'en prends acte, monsieur Chenu.

## **Titre II** **ÉQUITÉ ET LIBERTÉ DANS LE CHOIX DE DÉPART À LA RETRAITE**

### **Chapitre I<sup>er</sup>** **DES TRANSITIONS FACILITÉES ENTRE L'ACTIVITÉ ET LA RETRAITE**

#### **Avant l'article 23**

*La commission examine les amendements identiques n° 7954 de Mme Caroline Fiat, n° 7956 de M. Michel Larive et n° 7961 de M. Adrien Quatennens.*

**Mme Caroline Fiat.** Je ne fais pas partie de cette commission spéciale, mais comme toute personne élue dans assemblée, je peux assister aux débats où je prends très régulièrement la parole, même si je ne participe pas aux votes.

Je propose de rédiger ainsi l'intitulé du titre II : « Départ à la retraite : travailler plus pour ne pas voir sa retraite baisser ».

Vous ne m'avez toujours pas convaincue sur le fait que Caroline, l'aide-soignante, ne va pas travailler plus pour gagner moins. Dans l'ancien système, elle aurait pu partir à 57 ans, avec une retraite calculée sur ses six derniers mois de salaire, soit environ 1 500 euros ; désormais elle partira à 62 ans avec une retraite calculée sur l'ensemble de sa carrière, c'est-à-dire 1 300 euros. Où est le bénéfice ?

**M. Michel Larive.** Ce projet de loi contraint ceux qui ont commencé à travailler jeunes à reporter leur départ à la retraite. Chez les agriculteurs notamment, les jeunes reprennent souvent l'exploitation de leurs parents au sortir du lycée, à 18 ou 20 ans, grand maximum. Il leur faudra désormais, s'ils sont nés en 2000, aller jusqu'à 65 ans et 2 mois, au lieu de 64 ans et 6 mois aujourd'hui. Ce régime n'a rien d'égalitaire, il n'a rien d'équitable, il n'a surtout rien d'universel ni rien d'équilibré ; il n'est pas du tout sérieux. Soyons raisonnables et réalistes : votre réforme doit être retirée.

**M. Adrien Quatennens.** L'intention réelle de ce gouvernement est bien d'abaisser le niveau des pensions puisqu'il faudra travailler plus longtemps pour atteindre un même niveau de pension. Nous aurons, sur ce titre II, l'occasion d'avoir à ce sujet des débats tout à fait passionnants.

Monsieur Chenu, vous avez raison : le bureau de la commission a divisé par deux le temps de parole des parlementaires, et nous l'avons regretté. Mais vous avez choisi de limiter votre temps de parole encore davantage, en le réduisant quasiment à néant : sans doute privilégiez-vous l'hémicycle parce que cela fait de plus belles images qu'en commission...

**M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II.** Grâce à vous, madame Fiat, je viens de faire connaissance avec Caroline, mais si M. Turquois n'a pas réussi à vous convaincre, compte tenu de la hauteur à laquelle il a placé la barre, je me vois mal réussir là où il a échoué...

Cela étant, je trouve que votre intitulé a du sens. Il me rappelle un certain « travailler plus pour gagner plus »...

**M. Jean-Pierre Door.** Que c'était bien...

**M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II.** ...mais il ne reflète pas exactement la philosophie du titre qui vous est proposé. Nous aurons tout le loisir, pendant les quelques heures que nous allons passer ensemble d'analyser les mesures de solidarité et d'équité qu'il contient. Je n'en dis pas plus à ce stade, mais j'é mets un avis défavorable.

**M. Pierre Dharréville.** Le titre proposé ne fait évidemment pas très envie, mais il est sûrement plus conforme à la réalité de ce qui suit. Certains persistent à nous présenter cette réforme comme assez miraculeuse, mais une de ses lignes de force est de reculer l'âge de départ à la retraite à taux plein : cela aura une incidence sur l'âge de départ pour toute une partie de la population, mais également sur le niveau des pensions pour l'autre partie.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** En préambule, je voudrais dire que nous n'avons pas à juger de la présence ou de l'absence des uns et des autres ; chaque groupe se gère comme il veut, et La France insoumise a, par exemple, choisi de déposer 19 000 amendements, soit 1 117 amendements par député. Tout cela relève de la liberté de chacun.

L'intitulé du titre II, « Équité et liberté dans le choix de départ à la retraite », témoigne du talent des communicants du Gouvernement. La liberté de partir à 60 ou à 62 ans sera en effet fonction du niveau de pension, ce qui n'est pas une vraie liberté ; quant à l'équité, elle me semble contredite par la différence entre les taux de conversion selon les professions. Afficher ce principe constitutionnel en tête du titre II n'est donc pas conforme à la réalité du texte.

**M. Boris Vallaud.** Chacun aura compris depuis le début des débats que votre principale obsession est de reculer l'âge de départ effectif à la retraite. Mme Dalloz a eu raison de souligner que le taux de rendement sera différent pour les salariés et pour les indépendants, ce qui constitue à l'évidence une rupture d'égalité.

Je fais en outre observer que l'âge de départ à la retraite est fixé à 62 ans mais que, dans l'article 57, vous prévoyez néanmoins la possibilité de jouer sur l'âge d'ouverture des droits à la retraite : quelles sont les intentions réelles du Gouvernement ?

*La commission rejette les amendements.*

*Puis elle en vient aux amendements identiques n° 7971 de Mme Caroline Fiat, n° 7973 de M. Michel Larive et n° 7978 de M. Adrien Quatennens.*

**Mme Caroline Fiat.** Je suis un peu déçue que le rapporteur parte battu d'avance au motif que M. Turquois n'a pas réussi à convaincre... Je me tourne donc vers vous, monsieur le secrétaire d'État : ainsi que vous le savez, je fais grand usage du simulateur du Gouvernement – au point que mon adresse IP sort en première position, paraît-il. Or toutes les simulations m'indiquent que je vais travailler plus longtemps pour avoir une pension réduite. D'où mon amendement.

**M. Michel Larive.** Nous proposons d'intituler le chapitre I<sup>er</sup> : « Des transitions facilitées entre l'activité et le cercueil ». L'âge légal de départ en retraite est fixé à 62 ans, mais vous fixez l'âge pivot à 65 ans. Or l'espérance de vie en bonne santé des Français est de 63 ans, ce qui est déjà en deçà. Que penser alors des d'égoutiers, victimes d'une surmortalité due notamment aux gaz, méthane et autres, qu'ils inhalent : ils partent à 52 ans, ce qui est tout à fait normal ; en 2010, c'était à 50 ans. Mais demain, ils partiront à 65 ans ! Vous ferez encore des économies, dans la mesure où la plupart d'entre eux ne seront plus de ce monde !

**M. Adrien Quatennens.** Les manifestants ont fait preuve de beaucoup de créativité pour exprimer leur perception de ce projet de loi. C'est ainsi que l'on a pu observer à de nombreuses reprises des pancartes « Métro, boulot, caveau » ou « Yes, we canne » – du verbe « canner »... Les gens ont donc bien l'intuition qu'ils vont partir en retraite abîmés, en tout cas plus proches des moments où les pépins de santé arrivent. Pour nous, la retraite est un nouvel âge de la vie, matière à une réflexion quasi philosophique sur ce qu'il convient de faire de ce temps. Ce n'est manifestement pas votre point de vue, et vous considérez plutôt ce temps comme un résidu d'existence, après toute une vie de travail usant.

L'espérance de vie ayant augmenté, vous en déduisez qu'il faudrait travailler toujours plus longtemps, sans tenir aucun compte du fait que non seulement elle stagne désormais, mais que personne ne peut préjuger des conséquences de la pollution et des pesticides que nous avalons.

**M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II.** Ce titre aborde le sujet important de la transition entre vie professionnelle et retraite. C'est un sujet qui nourrit le dialogue social et qui intéresse autant les entreprises que les salariés : on sait combien il peut être déstabilisant de passer brutalement de la vie active à la retraite, au risque de créer des drames, de la dépression. Nous entendons donc prendre en considération cette demande sociale et la possibilité, pour son propre bien, mais aussi pour celui de l'entreprise et de son entourage professionnel,

terminer sa carrière de manière progressive. Il me semble donc que, vis-à-vis des générations de syndicalistes qui se sont battus pour obtenir que soit inscrit dans les conventions collectives ce dispositif de retraite progressive, la formulation que vous proposez pour ce chapitre n'est pas réellement acceptable.

En ce qui concerne les égoutiers, monsieur Larive, j'en ai abondamment parlé ces derniers jours et je n'y reviendrai pas ici.

**M. Sébastien Jumel.** Il n'a pas dû vous échapper que les trois films qui cartonnent actuellement illustrent, chacun à leur manière, la crise sociale majeure que traverse le capitalisme : *Parasite*, *Joker*, *Les Misérables* – on dit même qu'Emmanuel Macron a été bouleversé par ce dernier. Tous trois illustrent l'exaspération du peuple qu'on humilie et qui se sent chaque jour un peu plus abaissé. En tant que député, je me suis fixé comme objectif de donner voix à ceux qui n'ont pas souvent la parole dans notre société. J'ai donc décidé de donner, à partir de demain, la parole sur mon Facebook à une infirmière de nuit, un électricien de maintenance de l'automobile, un releveur de compteur, une aide-soignante, une trieuse de verre, un verrier au bout chaud, un marin du Transmanche – où l'on sort pour des marées de quinze jours –, une opératrice de ligne dans l'agroalimentaire – chez Nestlé pour ne pas le citer –, un éboueur, un égoutier, à tous ces métiers où on n'a pas la même espérance de vie que tout le monde. Parce qu'ils font un métier pénible, parce qu'ils ont conscience que votre réforme va abîmer leur vie. Je vous invite donc à les écouter dès demain.

**M. Adrien Quatennens.** Dans les arguments utilisés par la majorité et par Emmanuel Macron lui-même, y a cette phrase que vous connaissez par cœur et qui a envahi nos cerveaux : comme on vit plus longtemps, il faudra travailler plus longtemps. N'allez pas me faire dire qu'en s'arrêtant de travailler à 18 ans on vivrait plus longtemps, mais c'est notamment à mesure qu'on a reculé l'âge du travail que l'espérance de vie a augmenté. Il y a donc un lien entre le travail et l'espérance de vie, mais rien d'évident à ce qu'il faille travailler plus longtemps au motif que l'on vit plus longtemps. Quand bien même, d'ailleurs, on vous suivrait sur ce terrain, on voit que cela n'est pas applicable dans la réalité si l'on considère le taux de chômage des seniors, que votre projet de loi va aggraver – c'est ce que dit le Conseil d'État.

**M. Jean-Paul Mattei.** Si nous faisons de la politique, c'est pour embêter les gens, mais pour tenter d'améliorer leur vie.

**M. Adrien Quatennens.** Cela ne se voit pas toujours !

**M. Jean-Paul Mattei.** Vous nous donnez sans arrêt des leçons ; mais j'ai, moi aussi, été maire pendant seize ans, j'ai rencontré des gens dans la détresse, pour qui nous avons essayé d'arranger les choses. Vous n'avez pas le monopole du contact avec le peuple, monsieur Jumel.

Par ailleurs, ces amendements me donnent le frisson. Parler de cercueil est particulièrement choquant, j'y vois comme une insulte. C'est un manque de respect à l'endroit des élus que nous sommes.

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé, chargé des retraites.** J'entends ce qu'a dit le rapporteur sur la nécessité d'éviter une rupture brutale entre la vie professionnelle et la retraite. Mon expérience professionnelle et le fait d'avoir accompagné un certain nombre de collaborateurs qui prenaient leur retraite me confortent dans l'idée que la progressivité est une bonne chose.

En ce qui concerne l'âge légal, nous avons bien compris qu'il y avait d'autres options que celle que nous proposons. Cela étant, nous avons opté pour le maintien de l'âge légal à 62 ans, pour tous ceux qui le souhaiteraient. Mais nous sommes aussi conscients que, pour que notre système par répartition puisse produire de nouveaux droits et recréer une solidarité durable, il doit être à l'équilibre, et donc être financé ; d'où l'introduction de la notion d'âge d'équilibre. Il n'en reste pas moins que chacun doit pouvoir choisir en toute liberté et en toute connaissance de cause ; notre système de retraite universel par répartition et par points sera plus facile à lire et permettra donc de prévoir son niveau de pension.

*La commission rejette les amendements.*

**Article 23 :** *Âge minimum de départ à la retraite*

*La commission est saisie des amendements de suppression n° 405 de M. Stéphane Viry, n° 8056 de Mme Caroline Fiat n° 8058 de M. Michel Larive, n° 8063 de M. Adrien Quatennens et n° 22236 de Mme Marine Le Pen.*

**Mme Marie-Christine Dalloz.** L'étude d'impact de la réforme des retraites de 2010 analysait l'application de la décote en fonction de l'âge et en tirait les conclusions suivantes : « *Le Gouvernement écarte toutefois une telle option, car elle est incompatible à la fois avec l'objectif de ne pas baisser les pensions de retraite et avec celui de simplifier les règles applicables.* » Vous tentez, au contraire, de nous convaincre que vous allez simplifier les règles mais sans baisser le niveau des pensions, ce qui est leurre total.

Nous restons pour notre part cohérents avec ce que nous défendions en 2010 et proposons de conserver une mesure d'âge en la fixant non pas à 62 ans, ce qui est un leurre, mais, de manière plus courageuse, à 64 ans. Nous parlerons de la pénibilité dans les articles suivants. Si l'on veut financer des mesures de pénibilité, il faut avoir les moyens non seulement de financer l'équilibre du régime mais de dégager en outre des excédents destinés à ces mesures. C'est la raison pour laquelle l'amendement n° 405 demande la suppression de l'article.

**Mme Caroline Fiat.** Rien de tel que vos propres chiffres pour vous prouver que cet article est effectivement un leurre : selon le simulateur du Gouvernement, un salarié au SMIC, né en 1980 et qui aura 40 ans en 2020, toucherait dans le système actuel 914 euros à 62 ans, mais seulement 891 euros avec le système universel ; à 63 ans, il toucherait 997 euros dans le système actuel contre 978 avec ce que vous proposez ; il ne serait gagnant qu'à partir de 65 ans...

**M. Michel Larive.** Les droits à pension que vous ouvrez à 62 ans sont des droits à pension dégradés, et il faudra travailler jusqu'à 65 ans pour toucher une retraite complète, d'autant plus que les droits se calculeront désormais sur une carrière complète au lieu de vingt-cinq ans aujourd'hui pour le privé et six mois pour le public. Vous spoliez doublement les futurs retraités.

**M. Adrien Quatennens.** Bien que nous soyons en radical désaccord avec eux, je salue de nouveau la clarté de nos collègues des Républicains et la cohérence de leur démarche : ils souhaitent une mesure d'âge, avec l'objectif que les gens travaillent plus longtemps. Si cela peut les rassurer, ce que vous faites n'est pas franchement différent, à ceci près que vous ne l'assumez pas. Osez dire aux Français, monsieur le ministre, qu'avec votre réforme, ils n'auront pas intérêt à partir à la retraite à 62 ans, parce qu'ils subiront dans ce cas une décote très importante, décote qui va d'ailleurs persister au-delà de l'âge d'équilibre, contrairement à ce qu'avait déclaré la porte-parole du Gouvernement. Il faut être clair : votre projet de loi repose sur la mise en place d'une mesure d'âge ; c'est en quelque sorte une vaste réforme paramétrique, presque mécanique.

**M. Sébastien Chenu.** L'amendement de suppression n° 22236 nous permet de rappeler la position du Rassemblement national. Nous défendons la possibilité de partir dès que les quarante annuités sont atteintes et, si les personnes ayant pratiqué des métiers pénibles – ouvriers, mineurs, personnels soignants, etc. – ont la possibilité de partir à 60 ans, tant mieux : lorsqu'on a commencé à travailler tôt, partir à 60 ans n'est pas un luxe.

**M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II.** Mme Dalloz a raison de souligner la clarté de la proposition qu'elle défend, qui vise simplement à augmenter l'âge légal ; la gauche n'a pas toujours eu la même franchise quand elle maintenait l'âge légal mais en augmentant le nombre d'annuités, avec un effet quasi équivalent. Quant à nous, nous avons fait un choix différent, celui de réaffirmer le fait que nous ne touchons pas à l'âge légal, fixé à 62 ans depuis 2010, et maintenu à l'article 23, tout en développant, voire en généralisant un certain nombre de dispositifs de départ anticipé.

**M. Pierre Dharréville.** Il s'agit là, chacun l'aura compris, d'une demi-vérité qui vous permet de faire semblant d'honorer une promesse de campagne, formulée du reste à dessein, afin précisément de vous permettre ce type d'entourloupe. L'âge d'ouverture du droit à la retraite demeure fixé à 62 ans, mais c'est en réalité un âge de départ anticipé, avec décote. Vous inventez ensuite un âge d'équilibre – équilibre dont je rappelle qu'il est celui du système global, et non celui qui définirait le temps de retraite individuel de chacun – qui sera repoussé de génération en génération, augmentant d'autant les mécanismes de décote. Voilà le système auquel nous aboutissons et qui se cache derrière l'insincérité avec laquelle vous présentez les choses.

**M. Jean-Pierre Door.** Je voudrais remercier monsieur Mattei pour sa remarque sur la référence au cercueil, effectivement assez choquante.

Parmi les multiples questions que pose votre réforme des retraites, figure celle du coût préalable pour la démarrer : car qui va payer pour une réforme dont certains points vous échappent ? Une chose est de brandir les grands et beaux principes d'universalité et de justice sociale, une autre est de se frotter au réel. Il faut clarifier la question de l'âge de départ. La vérité impose de dire aux Français qu'il faudra travailler plus longtemps, comme l'ont fait nos voisins européens. Nous développerons notre projet en ce sens dans un amendement à venir.

**M. Boris Vallaud.** Le Gouvernement est-il hypocrite au point de vouloir faire croire qu'il a gagné la bataille contre le chômage des seniors ? Si je pose la question, c'est en écho aux propos du Président de la République en avril 2019 : *« Alors, on va dire : "Maintenant, il faut passer à 64 ans ?" Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans. Les gens vous disent : "Les emplois ne sont plus bons pour vous." C'est ça la réalité. On doit d'abord gagner ce combat avant d'aller expliquer aux gens : "Mes bons amis, travaillez plus longtemps." Ce serait assez hypocrite. »*

Cette hypocrisie, vous avez décidé de la faire vôtre : rien ne permet de dire que ceux que vous incitez à travailler plus longtemps en auront la possibilité. Ils auront le choix entre une décote extrêmement forte de leur retraite et l'assurance chômage, car vous changez une règle fondamentale de 1945 : pour la première fois, on ne calculera plus votre retraite sur le nombre d'années de cotisation, mais sur votre âge de départ à la retraite. Cela va créer des inégalités considérables entre des gens nés la même année.

**M. Adrien Quatennens.** Certains de nos collègues se disent choqués par un amendement qui contient le mot cercueil. Mais il ne fait que refléter ce que ressentent les gens et ce qu'ils écrivent sur leurs pancartes, quand ils défilent en masse dans les rues ; ce que moi, je trouve choquant, violent, révoltant, c'est de créer les conditions pour obliger les Français à travailler toujours plus longtemps. Plus insupportable encore, votre décision de maintenir un âge de départ dit légal à 62 ans, alors que vous savez pertinemment que, dans les conditions que vous proposez, il vaudra mieux ne pas s'arrêter de travailler à 62 ans. Mais le pire, c'est que vous faites tout cela en prétendant faire une réforme de justice sociale, universelle. Non seulement votre réforme est dure et violente, mais surtout, vous ne l'assumez pas : voilà ce qui est choquant et révoltant. C'est pourquoi je vous demande d'avoir un peu moins de pudeur s'agissant des mots choisis dans un amendement.

**Mme Cendra Motin.** Il y a déjà des gens qui choisissent de partir avant l'âge légal, avec une décote, voire avant l'âge pivot institué dans le régime AGIRC-ARRCO. Certains connaissent la décote, d'autres la découvrent au moment de prendre leur retraite – c'est ce qui est arrivé à pas mal de monde en 2019 parce que les négociations et l'accord signés par les partenaires sociaux n'étaient pas connus de tous. Notre projet consiste à garantir cet âge légal de 62 ans et à permettre aux gens de partir avant ou après.

Enfin, je suis très contente que M. Chenu soit parmi nous ce soir : il nous démontre que le projet du Rassemblement national a beaucoup de similitudes avec celui de La France insoumise, notamment sur les quarante annuités. (*Protestations sur les bancs du groupe La France insoumise.*)

**M. le secrétaire d'État.** Si cette grande transformation de notre système de retraite contenait en germe autant de points négatifs que vous le soulignez, on ne serait pas ici en train d'en débattre. Monsieur Quatennens, vous prenez à témoin vos collègues Les Républicains en leur disant qu'ils devraient se réjouir de cette réforme parce que vous y voyez une réforme paramétrique permanente. Si c'était le cas, j'imagine qu'ils n'auraient pas manqué, depuis une semaine, de m'envoyer force encouragements et de féliciter le Gouvernement. Je comprends que vous puissiez vous retrouver sur certains points, car vous avez besoin d'alliés, mais je ne suis pas sûr qu'en l'espèce ils aient vu dans le projet que je porte la même chose que ce que vous avez décrit.

Il faut faire confiance aux Français et admettre qu'ils peuvent, en connaissance de cause, dans la mesure où ils informés, choisir de prolonger ou non leur vie professionnelle, en fonction notamment de leur métier – le rapporteur a souligné tout à l'heure qu'il y avait de nombreuses possibilités de partir à d'autres moments qu'à l'âge légal ou à l'âge d'équilibre. Et toutes ces possibilités vont se concrétiser grâce à ce projet de loi.

*La commission rejette les amendements.*

*Puis elle en vient aux amendements identiques n° 7988 de Mme Caroline Fiat, n° 7990 de M. Michel Larive et n° 7995 de M. Adrien Quatennens.*

**Mme Caroline Fiat.** Je profite de cet amendement, qui veut supprimer l'alinéa 1, pour alerter M. le secrétaire d'État sur le fait que tous mes cas-types préférés ont disparu du simulateur du Gouvernement, même Marie l'infirmière, ce que je trouve particulièrement scandaleux... Je dis en souriant, mais je suppose que c'est par pure taquinerie ! Pourriez-vous remettre sur le site tous ces cas-types, aides-soignantes et infirmières, puisque mon adresse IP indique que je suis celle qui fréquente le plus assidûment votre site ?

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Rendez-nous Marie !

**M. Michel Larive.** Nous réaffirmons la possibilité du départ à la retraite à 60 ans, notamment grâce à l'instauration de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, qui augmenterait automatiquement les cotisations et contribuerait à équilibrer financièrement le système. On a dit qu'un frisson aurait traversé cette assemblée : moi, c'est cette réforme qui me donne le frisson, surtout pour les générations à venir. S'émouvoir, comme vous le faites, de la réalité qui découlera de la réforme que vous soutenez frise l'indécence.

**M. Adrien Quatennens.** Monsieur le secrétaire d'État, nous avons bien compris que pour parvenir à équilibrer le système, vous faites de l'âge la variable

d'ajustement. Je suis comme vous soucieux d'équilibre et je peux vous mettre en place, pour financer le système de retraite, le salaire d'équilibre, le taux de cotisation d'équilibre, et pourquoi pas le niveau de dividendes versés aux actionnaires d'équilibre... Il existe plein d'autres variables que l'âge !

Enfin, madame Motin, vous pourriez vous passer de ces rapprochements entre des formations politiques adversaires. Mis à part le fait que le Rassemblement national défend la retraite à 60 ans, nous sommes loin de son contre-projet qui ne dit rien de son financement. À entendre Mme Le Pen en effet, il suffirait de signer un décret pour le retour au plein emploi. Vous pourriez au moins reconnaître, même si vous n'êtes pas d'accord avec La France insoumise, que nous faisons un travail sérieux sur le sujet.

**M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II.** Avis défavorable : ces amendements n'ont d'autre but, en supprimant un alinéa, que de rendre l'article 23 inopérant.

Monsieur Quatennens, à chaque qu'intervention, vous dites une chose et son contraire. Nous assumons l'instauration de l'âge d'équilibre parce qu'il n'y a pas d'argent magique. Il est nécessaire de trouver un équilibre d'une manière qui soit socialement juste.

Madame Fiat, outre la notion de décote en dessous de 65 ans, vous oubliez quelque chose qui n'existe pas dans le système actuel : le départ à taux plein à 65 ans... Il faut attendre 67 ans. Ce qui, ainsi qu'on vous l'a expliqué à plusieurs reprises, évitera d'avoir à maintenir dans l'emploi des gens en situation difficile.

**M. Sébastien Jumel.** Cet article, c'est normal qu'il nous énerve car c'est *La Vérité si je mens !* Toutes les simulations sur l'âge d'équilibre que vous assumez clairement nous conduisent à mesurer que l'âge de départ à la retraite sera repoussé. Avec les projections du rapport Delevoye, je pourrai partir en 2022 à 62 ans et 4 mois si je suis né en 1960, et à 66 ans et 3 mois si je suis né en 1990. Avec les projections du Gouvernement, on partira à la retraite à l'âge de 64 ans à partir de 2027. Il y a d'un côté une promesse électorale et de l'autre une remise en cause, par le biais du malus, de l'âge légal de départ à la retraite. Assumez-le ! Libérer, délivrer, autoriser, permettre, vous nous le servez à toutes les sauces... Mais vous vous foutez de la gueule de qui ? C'est comme dans le sketch de Palmade : préférez-vous qu'on vous coupe l'oreille droite ou l'oreille gauche, ou moins l'une que l'autre ? Quand on dit à quelqu'un qui n'a pas de ronds et un petit salaire qu'on va amputer sa pension s'il part plus tôt à la retraite, il a vite fait de comprendre qu'il ne pourra pas vivre et qu'il va devoir travailler un peu plus longtemps. Le voilà, votre projet : la vérité si je mens !

**M. Adrien Quatennens.** Depuis deux ans et demi, le phénomène de ruissellement a bien lieu, mais le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il vient contredire les lois de la gravitation puisqu'il se fait plutôt à l'envers... Ce sont en

effet les plus modestes qui payent le plus cher les conséquences de votre politique et les plus hauts revenus qui en bénéficient !

Monsieur Maire, vous avez raison, il n'y a pas d'argent magique ; mais dites-le d'abord aux très riches, aux actionnaires qui ont été bien gavés avec les mesures prises par ce Gouvernement ! Si vous mettez de la tôle dans un hangar mais qu'il n'y a pas de travail humain derrière, il y a peu de chances pour qu'il en sorte des bagnoles. De la même manière, si vous mettez de l'argent dans un coffre et que vous revenez trois mois plus tard, le capital n'aura pas fructifié s'il n'y a pas eu de travail humain. Seul le travail humain produit. La question qui nous est posée autour du financement des retraites est bien celle de la répartition des richesses. Nous soutenons qu'il est possible de financer un système de retraite permettant de garantir un âge de départ et un niveau de pension, mais à la condition, que vous ne voulez pas admettre, de mieux répartir les richesses – je ne parle pas de confisquer. Moins de 5 % de la richesse produite profite aux salaires. Jamais vous ne relancerez l'activité d'un pays dans ces conditions.

**M. Thierry Benoit.** À ce moment de la discussion, il est opportun de rappeler quelques faits historiques. Avant 1981, les Français partaient majoritairement en retraite à l'âge de 65 ans. Le gouvernement de 1981 a proposé la retraite à 60 ans : cela a tenu une législature... Dès le 15 avril 1991, le Livre blanc sur les retraites préfacé par Michel Rocard annonce que la retraite à 60 ans est un échec, un mauvais choix politique qu'il faudra corriger dans les meilleurs délais !

Je me souviens fort bien des débats qui ont eu lieu sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy lorsqu'on a proposé de décaler l'ouverture des droits à la retraite de 60 à 62 ans. C'était une mesure très difficile, que j'ai soutenue et votée. Comme vient de le rappeler M. Jacques Maire, un certain nombre de Français sont d'ores et déjà contraints de travailler jusqu'à 67 ans. J'ajoute que lorsque Nicolas Sarkozy et François Fillon ont proposé en 2010 de décaler l'ouverture des droits à 62 ans, bon nombre de députés de gauche, dont certains sont aujourd'hui dans la majorité, avaient juré la main sur le cœur que sitôt de retour au pouvoir, ils rétabliraient la retraite à 60 ans. Ils ne l'ont jamais fait et ne le feront jamais.

**M. Charles de Courson.** Exactement !

**M. Thierry Benoit.** Puisqu'il me reste un peu de temps de parole...

**Mme la présidente Brigitte Bourguignon.** Pas vraiment !

**M. Thierry Benoit.** ...je rappelle que des aménagements sont prévus pour les carrières longues, les métiers pénibles, les carrières hachées, les arrêts maladie, les congés maternités, les périodes de chômage et pour les aidants qui s'occupent des enfants handicapés ou des personnes âgées.

**M. Éric Woerth.** Il est clair que vous assumez de ne pas assumer... En réalité, cela revient à ne rien dire du tout. Vous assumez d'allonger l'âge de départ

à la retraite tout en ne l'allongeant pas mais en jouant sur les taux de pension. Tout cela n'est pas clair...

Une vraie réforme des retraites doit être efficace en termes de financement et de justice, mais il n'y aura jamais aucune efficacité en matière de justice sans efficacité financière. Le plus juste, c'est de partager correctement les choses entre les générations et de dire exactement de quoi il s'agit, c'est-à-dire assumer de repousser l'âge de départ à la retraite. C'est ce qu'on fait d'autres pays l'ont fait et nous-mêmes en France en 2010, mais les circonstances nous obligent à aller plus loin.

Au contraire, avec votre réforme, vous abaissez l'âge de la retraite en faisant passer l'âge pivot de 67 à 64 ans, ce qui est une grande première. Ce serait bien si cela assurait l'équilibre, mais ce n'est pas le cas du tout. C'est une vision injuste, déséquilibrée, tout sauf responsable.

Évidemment, quand on assume d'augmenter l'âge de départ à la retraite, il faut prévoir des mécanismes adaptés pour tenir compte de la pénibilité, comme les carrières longues.

Enfin, l'AGIRC-ARCCO a institué une sorte d'âge pivot *light* par rapport à ce que vous faites pour un certain nombre de raisons. Mais ce système ne fonctionne pas bien, il ne décale pas l'âge de départ à la retraite.

**M. Boris Vallaud.** Nous sommes là dans l'hypocrisie totale que j'évoquais tout à l'heure. Cette proposition est la trahison même de la parole présidentielle. Vous n'avez pas réglé la bataille de l'emploi des seniors qui était le préalable, à croire le Président de la République, au recul de l'âge de départ à la retraite. Ce que vous proposez aux Français les plus modestes et les plus précaires dans l'emploi à la fin de leur carrière, c'est le choix entre le chômage et la décote, autrement dit entre la petite vie ou la petite vie... Non seulement vous escamotez le dispositif des carrières longues, on le verra tout à l'heure, mais votre système de prise en compte de la pénibilité est indigent : en supprimant en 2017 des critères de pénibilité, vous avez fait sortir des centaines de milliers de travailleurs du dispositif. Assumez au moins la part d'inhumanité qu'il y a dans ce projet !

**M. Olivier Véran.** Monsieur Jumel, je suis plus inspiré par *Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents communistes* ou par la magnifique musique de *Good Bye, Lenin !* que par *La Vérité si je mens !*

**M. Sébastien Jumel.** L'auteur habite à Dieppe : je peux vous le faire rencontrer, il est extraordinaire !

**M. Olivier Véran.** Décidément, nous avons plein de points communs !

J'en viens à la minute Ambroise Croizat, car on ne l'a pas suffisamment cité aujourd'hui. Quand le ministre communiste du travail a mis en place, en 1945, les ordonnances créant le système de retraite, l'âge de départ à la retraite était de 65 ans

alors que l'espérance de vie des hommes était de 61,6 ans – autrement dit inférieure à l'âge de départ à la retraite – et celle des femmes de 66 ans.

Projetons-nous un peu plus loin : 1981 voit un progrès social puisque l'âge légal de la retraite passe de 65 à 60 ans. À l'époque, l'espérance de vie des hommes était de 77 ans. Autrement dit, quelqu'un qui prenait sa retraite à l'âge de 60 ans pouvait statistiquement vivre encore dix-sept ans. Aujourd'hui, l'espérance de vie va bientôt atteindre 85 ans. Avec un âge légal de départ à la retraite à 62 ans, l'espérance de vie à la retraite est donc de vingt-trois ans.

**Mme Caroline Fiat.** Mais dans quel état ?

**M. Olivier Véran.** Au vu de ce constat et comme le système n'est pas équilibré, on pourrait décider de repousser l'âge de départ à la retraite, comme le proposent les députés du groupe Les Républicains. Ce n'est pas notre choix.

Monsieur Vallaud, vous et moi avons voté la réforme des retraites de Marisol Touraine lors de la législature précédente...

**M. Boris Vallaud.** Je n'étais pas député !

**M. Olivier Véran.** Vous travailliez à l'Élysée à l'époque, considérons que c'est presque pareil ! Nous avons repoussé l'âge légal de départ à la retraite lors de la législature précédente, et chaque année, je travaille un trimestre de plus pour pouvoir atteindre l'âge du départ à la retraite. Notre projet de loi ne touche pas à l'âge légal de départ à la retraite qui reste à 62 ans.

**M. Jean-Pierre Door.** Vous n'avez pas repoussé l'âge de la retraite avec Marisol Touraine...

**M. Charles de Courson.** Dans son avis, le Conseil d'État indique grosso modo qu'il n'y a plus de régime universel. Il y a déjà cinq régimes particuliers – à mon avis plutôt six. Comment s'applique l'article 23 au regard de ces régimes particuliers ?

**M. Sébastien Jumel.** J'adore !

**M. le secrétaire d'État.** Madame Fiat, je viens moi-même de vérifier sur ma tablette que le cas « infirmière, vie active, 22 ans » n'a pas disparu de notre site – même s'il n'est effectivement plus indiqué « Marie ».

Actuellement, il faut une durée d'activité de quarante-trois ans pour toucher une retraite à taux plein. Certes, celle-ci peut être modulable, mais ne me racontez pas que la majorité des cas sont dérogatoires. Comme je l'ai expliqué à plusieurs reprises la semaine dernière, si l'on entre dans la vie active entre 21 et 22 ans, – 21 ans pour les moins qualifiés et 22 ans pour les plus qualifiés –, l'âge de départ à la retraite se situera entre 64 et 65 ans. Vous pouvez contester cela cinquante fois, mais c'est la réalité et chacun peut le vérifier sur sa tablette, pour peu qu'elle fonctionne.

Je reprends le cas-type que vous avez évoqué, madame Fiat. Il s'agit du tableau 48 de la page 205 de l'étude d'impact, qui montre qu'un salarié de la génération 1980 devra effectivement travailler jusqu'à l'âge de 65 ans pour voir une augmentation significative de sa pension de retraite. Comme vous l'avez reconnu vous-même, et je vous en remercie, s'il part à la retraite à 63 ou 64 ans, le montant de sa retraite sera le même, à 10 euros près, hors système universel ou avec le système universel. Mais vous auriez pu poursuivre dans la transparence en signalant que les dynamiques étaient très en faveur du système universel de retraite pour les générations 1990 et 2003, et ce même avant 65 ans. Je comprends ce que vous voulez dire, mais vous voyez bien que les cas sur lesquels nous travaillons ensemble montrent que l'effet redistributif fonctionne bien et mieux. Nous avons l'ambition de permettre aux Français qui le souhaitent de travailler un peu plus, ce qui entraîne des pensions de retraite significativement plus élevées. Mais nous allons aussi examiner les cas de ceux qui ne peuvent pas travailler davantage ou qui sont confrontés à des situations particulières.

*La commission rejette les amendements.*

*Puis elle examine les amendements identiques n° 8005 de Mme Caroline Fiat, n° 8007 de M. Michel Larive et n° 8012 de M. Adrien Quatennens.*

**Mme Caroline Fiat.** Monsieur le secrétaire d'État, je n'ai pris que l'exemple de la génération 1980, mais rassurez-vous : j'aborderai les autres cas-types demain, tout au long de la journée, puis en séance publique. Si je les évoque tous maintenant, je ne saurai plus quoi faire ensuite... Reste que jusqu'à présent, lorsque je cliquais sur « salarié d'un régime spécial », j'obtenais les cas de l'aide-soignante, de l'infirmière, etc. Mais maintenant, on me répond : « *Les parcours-types seront présentés à l'issue de la concertation sectorielle en cours sur les modalités de transition au sein du système universel.* » Je ne sais toujours pas où est passé le cas de Marie... Peut-être avez-vous déjà retiré les salariés d'un régime spécial.

**M. Michel Larive.** 62 ans, c'est l'âge auquel vous ouvrez le droit à une retraite précaire ; 65 ans, celui auquel les salariés auront véritablement le droit de partir à la retraite à taux plein : voilà la réalité de votre texte. Ce n'est pas une fatalité, mais un choix politique. Pour notre part, nous maintenons qu'il est possible de partir à l'âge de 60 ans, notamment si l'on revalorise les salaires, comme cela s'est déjà produit. Cela avait augmenté les cotisations et permis que les caisses de retraite soient à l'équilibre.

**M. Adrien Quatennens.** M. Benoit nous a dit qu'on avait dû renoncer à la retraite à 60 ans, *a priori* parce que cette mesure ne tenait pas debout économiquement. Mais peut-être conviendrait-il de savoir de combien la productivité a augmenté depuis cette époque. Quel volume de richesse supplémentaire produit-on depuis ? Et quelle part est passée au capital ?

Il nous a expliqué à quel point il lui avait été difficile de voter des lois reculant l'âge de départ à la retraite. Je veux, sans trop d'ironie, soulager sa peur en lui assurant qu'il est possible de financer la retraite à 60 ans. Je peux entendre que ce choix ne soit pas retenu par la majorité, mais pourquoi le refuser s'il est finançable ? Financer la retraite à 60 ans à un bon niveau de pension représente 2 points de produit intérieur brut (PIB) supplémentaires d'ici à 2040. Si c'est faisable, pourquoi le refuser ? Qui voulez-vous protéger ?

**M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II.** Monsieur Vallaud, le taux d'activité des seniors est vraiment l'une des conditions d'évolution et de transformation de notre pyramide d'âge actif. Des dispositifs sont prévus, comme le cumul emploi-retraite et la préretraite progressive. Mais cela ne suffit pas. C'est pourquoi c'est un des grands sujets actuellement en discussion entre partenaires sociaux, sur la base de la contribution du rapport Bellon. Nous aurons probablement l'occasion d'y revenir d'ici à l'examen du texte en séance publique.

Oui, nous assumons le fait qu'il faut plutôt gérer nos dépenses sociales en essayant de les affecter là où c'est important. Aujourd'hui, si on veut financer le minimum contributif et la baisse de trois ans de la retraite à taux plein pour les carrières difficiles, il faut faire en sorte que les Français travaillent globalement un peu plus. Nous ne cachons rien, monsieur Woerth : ce « un peu plus » est chiffré dans l'étude d'impact. Selon les projections du Conseil d'orientation des retraites (COR), il faudra travailler jusqu'à 64 ans en 2030 et 64,5 ans en 2040. On le voit, cet impact n'est pas spectaculaire et très variable suivant les catégories.

Défavorable.

**Mme Valérie Rabault.** Monsieur Véran, j'ai retrouvé l'étude d'impact de la réforme de Mme Touraine, qui faisait 439 pages.

**M. Olivier Véran.** C'est moins que celle-ci !

**Mme Valérie Rabault.** Mais il ne s'agissait pas d'une réforme systémique. Elle était bien plus détaillée que la vôtre, plus sincère, et surtout elle ne ment pas sur l'âge. Le taux d'activité des femmes entre 55 et 64 ans est de 39 % ; autrement dit, six femmes sur dix de cette tranche d'âge ne travaillent pas. Par conséquent, il leur est difficile de pouvoir attendre l'âge de 65 ans, qui est l'âge réel de votre réforme.

Certes, l'article 23 fixe l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans. Mais si, en partant à cet âge, on voit sa retraite amputée de 15 %, les Français auront vite fait de calculer... Vous êtes en train de les enfermer dans un système qui n'est pas sincère. Vous auriez dû écrire la vérité dans cet article, à savoir que l'âge de départ à la retraite sera de 65 ans, et à terme de 66, puis 67 ans.

**M. Éric Woerth.** Rappelons que les quarante-trois années de cotisations de la réforme Touraine ne s'appliqueront qu'en 2035...

Vous créez l’illisibilité par la complexité : l’âge légal, l’âge pivot, les points d’achat, les points de service, la durée de cotisation, les phases de transition à tous les étages, cela fait beaucoup ! À côté de l’âge légal, il y a l’âge fortement conseillé : l’âge pivot. C’est assez hypocrite ! Ce n’est pas la décote – il y en a déjà une lorsque vous n’avez pas tous vos trimestres –, mais bien une super-décote, qui va faire chuter les pensions. Vous transformez l’effet d’horizon en mirage : au moment où vous croyez y parvenir, cela s’évanouit. Le pire, c’est qu’avec ou sans réforme, on aboutit au même résultat financier, à 0,1 ou 0,2 point de PIB près – c’est ce qu’indique votre étude d’impact. Tout ça pour ça...

**M. Adrien Quatennens.** Monsieur Maire, vous venez de nous dire que vous assumez que les dépenses sociales soient affectées là où c’est important. Mais je suis plus scrupuleux que vous, je ne me limite pas aux dépenses sociales : cela vaut pour les dépenses tout court. Était-il urgent de supprimer l’impôt de solidarité sur la fortune ?

**M. Jean-Paul Mattei.** Ce sont des choix politiques !

**M. Adrien Quatennens.** Était-il important de pérenniser, par une baisse de charges, le crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi, dont on a vu la faible efficacité économique ? Était-il important d’accorder toutes ces exonérations sociales qui ont creusé le trou dans la caisse dont vous vous servez pour justifier la réforme des retraites ? Était-il important de supprimer des aides personnalisées au logement ? Très franchement, on peut s’interroger sur l’efficacité économique du jeu de la dépense du Gouvernement. Et en disant cela, je suis encore tout à fait sympathique...

**M. Pierre Dharréville.** Je vois bien que notre collègue Olivier Véran nourrit une passion contrariée avec Ambroise Croizat : ses raccourcis de l’histoire sont assez saisissants.

Ambroise Croizat a été le promoteur d’un grand progrès social...

**M. Olivier Véran.** C’est exact ! Et il a fait comme il a pu.

**M. Pierre Dharréville.** ...sauf qu’ici, vous faites l’inverse. Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas bien dans votre comparaison. À vous entendre, on pourrait croire qu’Ambroise Croizat serait adhérent à La République en Marche.

**Mme Cendra Motin.** Allez savoir !

**M. Pierre Dharréville.** Ce que je peux vous dire en tout cas, c’est que son petit-fils sera dans nos murs demain, mais pas pour soutenir La République en Marche ni le présent projet de loi.

On pourrait faire un jeu rigolo, citer des films comme *Les Randonneurs à Saint-Tropez*, *Les Illusions perdues*, etc. Mais je m’en tiendrai là parce que le sujet

est grave. Vous êtes en train d’avaliser un recul majeur en faisant semblant qu’il ne se passe rien.

**M. le secrétaire d’État.** L’objectif du Gouvernement a toujours été de créer un système universel, et non un régime unique. Plusieurs intervenants ont rappelé, à raison, que ce n’était pas la même chose. Dans ce système universel, nos compatriotes construiront les mêmes droits en faisant les mêmes efforts.

Les régimes d’affiliation maintenus renvoient tous aux règles applicables pour tous les assurés, telles que décrites à l’article L. 191-1 du code de la sécurité sociale, objet de l’article 23. Sur le plan technique, les choses sont donc relativement claires.

M. de Courson me demande en fait s’il y aura des catégories dérogatoires à la règle des 62 ans. Nous parlerons tout à l’heure des missions régaliennes de l’État, des carrières longues et de la pénibilité : je sais que le rapporteur a très envie d’échanger avec nous tous sur ces sujets. Sur le fond, les dérogations, les spécificités ne sont pas fonction d’un statut ou de l’appartenance à une entreprise : elles s’apprécieront au regard de critères objectifs, d’éléments comparables. C’est cela que nous demandent nos concitoyens quand ils nous parlent de créer de l’égalité devant la retraite.

*La commission rejette les amendements.*

*Elle est ensuite saisie, en discussion commune, des amendements n° 406 de M. Éric Woerth et n° 22616 de M. Fabrice Brun.*

**M. Jean-Pierre Door.** Qui va payer votre réforme ? Nous ne le savons pas, et vous non plus. C’est pourquoi il faut dire clairement à nos concitoyens qu’ils devront travailler plus longtemps. C’est ce qu’ont fait les pays voisins. Le passage de 60 à 62 ans en 2010 a permis de s’épargner un déficit prévu de 30 milliards d’euros en 2020. Le COR annonçant un nouveau déficit en 2025 autour de 17 milliards, il faut repousser l’âge légal de départ à la retraite en douze années d’un trimestre par an. Ainsi, l’âge de départ à la retraite serait de 63 ans en 2025, de 64 ans en 2029 et de 65 ans en 2033. Avec cette ligne arithmétique, nous serions dans les clous du financement de la retraite pour tous les Français.

**M. Fabrice Brun.** Le premier rapport du COR, en 2000, prévoyait un déficit de 60 milliards d’euros pour notre système de retraite à l’horizon 2020. Nous avons pu l’éviter grâce aux réformes de 2003 et 2010 qui ont adapté notre système au choc démographique. Parce qu’on vit plus longtemps, on passe plus de temps à la retraite – vingt-trois ans en moyenne ; et parce que le déséquilibre entre actifs et retraités s’accroît, on doit travailler un peu plus longtemps, à moins d’augmenter les cotisations ou de baisser les pensions.

Dans un souci à la fois de compromis, de responsabilité et de transparence, je propose d’augmenter l’âge légal de départ à la retraite d’un an en le portant à 63 ans, ce qui est bien différent d’un âge pivot à 64 ans. Cela garantirait des recettes

claires, un équilibre et des marges de manœuvre qui permettent à terme à ceux qui sont les plus usés, ceux qui ont les métiers les plus pénibles, de partir plus tôt. Il ne peut y avoir de justice sociale sans équilibre budgétaire : c'est le point central du débat.

**M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II.** Je vois une constance chez nos collègues du groupe Les Républicains, celle d'un instrument unique pour combler l'équation économique : l'augmentation de l'âge de départ à la retraite. C'est quelque chose qui marche, qui est possible. Vous avez fait référence à une évolution glissante ; ce n'est pas ce que reflètent les amendements qui nous sont présentés.

Nous n'avons pas choisi d'augmenter progressivement l'âge légal de départ à la retraite parce que nous sommes finalement plus libéraux que vous... Nous pensons qu'il est loisible et nécessaire de laisser la possibilité à ceux qui le souhaitent de partir à l'âge légal et non pas forcément à l'âge d'équilibre. Je ne comprends pas pourquoi cette liberté que nous offrons vous fait peur.

Monsieur Quatennens, l'espérance de vie est clairement indiquée dans les perspectives, notamment dans l'étude d'impact. Dans les fondamentaux de la réforme, il est effectivement possible de remettre en cause l'âge d'équilibre pour tenir compte d'une augmentation de l'espérance de vie, à hauteur d'un tiers d'augmentation de l'âge de la retraite et deux tiers d'augmentation de l'âge d'équilibre.

Chers amis communistes, il y a des communistes qui effectivement peuvent tout à coup prendre le chemin en marche – c'est le cas de Robert Hue – parce qu'ils ont compris qu'un des enjeux principaux, c'est de permettre à la France d'augmenter sa capacité de créer des emplois, y compris en période de croissance basse.

Monsieur Quattenens, vous parlez d'une faible performance de la dépense publique en nous accusant de ne pas traiter des priorités. Sans les réformes structurelles et fiscales que nous avons engagées depuis 2017, jamais nous n'aurions pu créer 265 000 emplois en 2019 avec une croissance de 1,3 %, sachant que, les années précédentes, nous ne commençons à en créer qu'à partir de 1,5 %.

**M. Boris Vallaud.** On pourrait penser que l'article 23 est tautologique puisque vous ne faites que réaffirmer que l'âge d'ouverture des droits à la retraite est fixé à 62 ans, qui est l'âge légal de départ à la retraite. Comment l'article 23 s'articule-t-il avec l'article 55 qui confie à la Caisse nationale de retraite universelle (CNRU) le soin de « [...] proposer, par délibération, l'évolution envisagée des paramètres suivants en vue d'assurer cet équilibre : 1° La fixation de l'âge mentionné à l'article L. 191-1 [...] », c'est-à-dire ce même âge d'ouverture des droits à la retraite que vous fixez à 62 ans. Est-ce à dire que tout est négociable sur la base de la règle d'or que vous avez inscrite et qui se transformerait dès lors en loi de plomb pour les retraités ?

**M. Adrien Quatennens.** Ce qui rend l'enfumage plus complexe, c'est qu'on ne peut modifier que deux grandes familles de paramètres : celle de l'âge de départ, qu'il s'agisse de l'âge légal, de l'âge d'équilibre, ce nouvel outil que vous avez inventé, ou de la durée de cotisation, ou celle de la part de la richesse que l'on consacre aux retraites, autrement dit le taux de cotisation ou les salaires. Vous partagez la même famille d'outils avec nos collègues Les Républicains : reculer l'âge de départ effectif revient à la même chose que diminuer le niveau des pensions, dans la mesure où, si l'on part au même âge qu'avant, le niveau des pensions aura diminué, ce qui oblige à travailler plus longtemps si l'on veut compenser la baisse.

Vous avez précisé, monsieur le rapporteur, que l'âge d'équilibre serait fonction notamment de l'espérance de vie. C'est tout à fait éclairant : c'est bien une retraite horizon, qui recule à mesure que l'on avance. Plus l'espérance de vie progressera, plus la variable de l'âge d'équilibre reculera... C'est aussi un pari un peu morbide que celui qui consiste à considérer que plus l'espérance de vie augmente, plus une partie de la retraite sera « affaiblie » en quelque sorte, dans la mesure où vous devrez travailler plus longtemps pour l'obtenir. Cela ne va pas dans le sens du progrès. Si l'espérance de vie continue à progresser, passons ce temps supplémentaire à faire autre chose : il y a plein de choses magnifiques à faire à la retraite.

**M. Sébastien Jumel.** Je ne sais pas si c'est l'heure ou le ton du rapporteur qui a changé, mais ce que j'entends m'exaspère : offrir le loisir aux gens de travailler plus longtemps. Mais offrir le loisir de quoi ? Les cadres sup, les bourgeois que vous représentez vont devenir experts en assurances, ils vont donner des conseils et donner du sens à leur seconde vie. Mais les gens pauvres, les gens modestes, ceux qui sont justes au-dessus du minimum vieillesse ? Comme ils vont partir à la retraite avec une décote massive, ils vont être contraints de cumuler un boulot de misère à côté de leur retraite de misère. C'est déjà le cas pour 490 000 de nos concitoyens. Vous parlez de loisirs, de liberté, mais sur quelle planète vivez-vous ? Nous ne représentons pas les mêmes gens que vous, vous ne rencontrez pas les mêmes que nous. Ceux que je ferai témoigner demain ne rêvent pas de travailler jusqu'à 67 piges ! Ils savent que leurs corps ne pourront pas suivre. Ceux-là, vous allez leur faire mal avec votre décote, qui va les pénaliser massivement. Assumez-le, au lieu de réaffirmer votre attachement au départ à la retraite à 62 ans ! Car c'est mentir effrontément.

**M. Éric Woerth.** Un certain nombre de députés de la majorité, députés socialistes sous la législature précédente, avaient juré que jamais ils ne voteraient une réforme fixant l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans. Voilà qu'ils se mettent à défendre ce qu'ils considéraient hier comme une horreur absolue. Tant mieux ! Gageons que dans quelques années, vous vous apercevrez que ce que vous proposez aujourd'hui n'était pas très efficace ni très clair, et que vous reviendrez sur ces mesures : c'est l'histoire et c'est toujours comme ça. Il faut du courage pour augmenter l'âge de départ à la retraite. Vous ne le faites pas par intelligence, par volonté ou pour laisser de la liberté, car il n'y a aucune liberté. Les gens vont partir à la retraite avec une super-décote, et pour la vie.

**M. Sébastien Jumel.** Je suis d'accord avec vous !

**M. Éric Woerth.** Vous n'osez pas affronter le vrai problème de la retraite qui est un problème d'âge. Quand on parle de retraite sans parler de l'âge, c'est comme si on parlait de mariage mais pas d'amour. (*Sourires.*) À un moment donné, il faut parler du vrai sujet. L'efficacité financière de l'âge pivot est au moins de la moitié inférieure à l'augmentation de l'âge. Et sans efficacité financière, il n'y a pas de justice possible dans le système des retraites.

**Mme Catherine Fabre.** À vous entendre à ma droite comme à ma gauche, j'ai l'impression d'être dans la série *Fais pas ci, fais pas ça...* Vous voudriez que tout le monde parte au même âge, à 65 ans pour les uns ou à 62, voire 60 ans, pour les autres. Ne peut-on envisager que chacun puisse choisir la manière dont il se projette dans la suite de sa vie, en fonction de ses préférences, de ses priorités, de ses contraintes ? On nous dit que nous ne représentons pas les mêmes personnes, mais moi aussi, je connais énormément de gens qui ont des postes d'employés ou de salariés avec de faibles salaires.

**M. Adrien Quatennens.** Et ils adorent !

**Mme Catherine Fabre.** Oui, ils aiment aller travailler, retrouver leurs collègues le matin, avoir une identité professionnelle ; j'en connais beaucoup qui aimeraient continuer. Les obliger à partir à un âge ou un autre, c'est les priver de liberté. La liberté est une très belle valeur, et cela mérite qu'on en discute de temps en temps.

**M. Adrien Quatennens.** Partir à la retraite, quelle douleur !

**Mme Catherine Fabre.** Monsieur Woerth, avec le cumul emploi-retraite, on peut continuer de cotiser et d'accumuler des droits en travaillant plus tard : ce n'est donc pas « pour toujours ». Nous proposons aussi de donner la liberté de recommencer à travailler un peu plus tard.

**M. Éric Woerth.** Pas du tout !

**Mme Catherine Fabre.** Je connais très bien la réforme sur laquelle nous sommes en train de travailler, et je vous prie d'être respectueux à cet égard.

**M. Sébastien Jumel.** La vérité si je mens !

**M. Brahim Hammouche.** Je ne serai pas long car certaines conceptions et visions ne sont pas réconciliables, du moins aujourd'hui. Il y a eu beaucoup de confusions, du fait notamment de l'obstruction, ce qui explique que nos amis de tous bords n'aient peut-être pas saisi l'ambition de cette réforme. Si son article 23 fixe effectivement l'âge d'ouverture de la retraite à 62 ans, l'article 8 traite des points de solidarité acquis en fonction de certains critères de pénibilité. Parler de cercueil est non seulement morbide, mais ignoble – sur ce point, je rejoins mon ami Jean-Paul Mattei.

**M. Adrien Quatennens.** Allez, dites-le !

**M. Brahim Hammouche.** Je respecte à la fois les uns et les autres pour leurs qualités humaines et leurs combats, mais je dois dire que, sur ce sujet, vous n'avez vraiment pas été à la hauteur.

*La commission rejette successivement les amendements.*

*Puis elle adopte l'article 23 sans modification.*

**Article 24 :** *Principe général de cumul entre la retraite et l'exercice d'une activité professionnelle*

*La commission est saisie des amendements identiques n° 8143 de Mme Caroline Fiat, n° 8145 de M. Michel Larive, n° 8150 de M. Adrien Quatennens et n° 22237 de Mme Marine Le Pen.*

**Mme Caroline Fiat.** L'article 24 propose assez logiquement, sachant que l'on gagnera moins d'argent en partant à la retraite, de pouvoir cumuler la retraite et un emploi, pour compléter sa petite pension et boucler ses fins de mois. Si on était dans une situation de plein emploi, passe encore, mais ce n'est pas du tout le cas. À voir le nombre de jeunes qui cherchent un emploi, c'est un peu se moquer du monde. Laissons les gens arrivés à l'âge de la retraite vaquer à d'autres occupations, qui sont nombreuses et très intéressantes.

**M. Michel Larive.** Vous avez trouvé une solution à la précarité de la retraite, en instaurant la continuité du travail. Mais la notion même de retraite sous-tend fortement, me semble-t-il, l'arrêt de ce travail. Nous proposons donc de supprimer cet article pour éviter toute incohérence.

**M. Adrien Quatennens.** Il va de soi, mais il est bon le préciser, notamment pour rassurer notre collègue Catherine Fabre, que le travail n'est pas qu'une douleur. Mais c'est plus facile de le dire quand on a la chance d'occuper un emploi qui correspond à sa passion, ses centres d'intérêt, qui permet d'avoir un niveau de vie décent, qui n'est pas précaire. Combien de Français peuvent le prétendre ? Pour tous les autres, le travail peut être une souffrance, un simple moyen de s'assurer autant que faire se peut des conditions de vie décente, ce qui est difficile.

Dans le présent article, vous permettez le cumul entre le travail et la retraite. Nous avons bien compris, étant donné les conditions de départ à la retraite, entre 62 ans et l'âge d'équilibre, qu'il vaudrait mieux avoir de quoi compléter ses revenus. Si ce n'est pas par la capitalisation, encouragée par les assureurs et les banques, ce peut en effet être en continuant à travailler. Mais il y a mille autres choses à faire quand on atteint ces âges. C'est bien de cela dont nous devrions parler.

**M. Sébastien Chenu.** L'amendement n° 22237 est défendu.

**M. Jacques Maire, rapporteur pour le titre II.** Je veux apporter une précision sur le concept-valise de super-décote, effet induit, à entendre M. Woerth,